



Compte rendu du conseil municipal ordinaire du 7 avril 2022

Présents : Thomas OTTENHEIMER- Denis PELLISSIER-Christophe TORREGROSSA-Nelly GUILLET -Rachel MAGNIN -Nicolas MORFIN -Dominique GUILLET- -Anthony AUDRAPT- Magalie ANTRESSANGLE- Delphine FAUCHEUX

Excusée : Nelly GUILLET

Secrétaire de séance : Denis PELLISSIER

Autre(s) personne(s) présente(s) : CHARRASSON Audrey

Ordre du jour :

1. Approbation PV et compte rendu conseil du 17 février et 10 mars
2. Désignation Secrétaire de séance
3. Point convention Jardins partagés
4. Choix des entreprises Travaux Chapelle de la Mure- validation suite CAO
5. Demande participation financière loyer pour service civique ABC
6. Point locations parcelles communales
7. Déneigement : compte rendu réunion service des routes
8. Point Aménagements Urbains
9. Point Révision PLU
10. Organisation bureau de vote elections
11. Finance- Budgets :
 - ❖ Approbation Comptes de gestions 2021 Budget Principal- Budgets annexes (Eau – Assainissement)
 - ❖ Approbation Comptes Administratifs 2021 Budget Principal- Budgets annexes (Eau – Assainissement)
 - ❖ Affectation des résultats budgets Principal, Budgets annexes (Eau – Assainissement)
 - ❖ Orientations budgétaires 2022 à valider
 - ❖ Forêt : Travaux infrastructures à valider / programmation annuelle à valider / affouage 2022
 - ❖ Approbation budget subventions aux Associations/ collectifs
 - ❖ Vote des taxes
 - ❖ Budgets primitifs : Principal (Commune) et annexes (Eau & Assainissement) 2022
12. Compte rendu réunions & Point infos
13. Questions diverses

Thomas Ottenheimer ouvre la séance et constate que le quorum est atteint ; par conséquent, la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

Ajout à l'ordre du jour : Nouveau membre CCAS pour remplacer élu démissionnaire /Point Compost : placettes à définir/ Emprunt : délibération **Ajouts validés à l'unanimité des présents**

La séance débute par un tirage au sort pour l'organisation du prochain petit déjeuner.



Pour rappel la Commission d'appels d'offres s'est réunie ce jour à 19h30 pour étudier les dossiers pour le marché de travaux de la chapelle de la Mure.

1. Approbation des 2 derniers comptes rendus (février et mars 2022)

2. Denis Pellissier est désigné secrétaire de Séance

3. Point Convention Jardins Partagés :

Il avait été acté en mai 2021 la rédaction d'une convention d'usage qui lie la commune de Vassieux et l'association VESPA pour la partie Jardins Partagés installés sur le terrain de Mme WARREST (une convention de mise à disposition entre la commune et cette dernière a été validée en 2021). Cette convention a été travaillée conjointement entre les membres de l'association et la commune, et elle est aujourd'hui soumise à validation ; cette convention n'appelle pas de remarques particulières. **Soumise au vote elle est validée à l'unanimité des présents**

Il est précisé qu'aucune de ces deux conventions ne fixe de contrepartie financière.

4. Choix des entreprises pour les travaux de la petite chapelle de la Mure :

Pour rappel une procédure de marché public avec 2 lots (un lot maçonnerie et un lot toiture) a été lancée dans le cadre des travaux de rénovation de la petite chapelle de la Mure. La Commission d'Appel d'Offre (CAO) a été réunie avant le conseil pour étudier les propositions et faire ses préconisations. Trois entreprises ont répondu au marché dont 1 seule pour les deux lots. Sur proposition de la CAO, il est proposé de retenir l'entreprise Combier Restauration pour les deux lots **Soumise au vote cette proposition est validée à l'unanimité des présents**

Le conseil municipal est par ailleurs informé du lancement de la procédure de financement participatif pour l'acquisition de la cloche. Cette opération se terminera début mai et conditionnera l'achat de la cloche.

5. Demande participation financière ABC Biodiversité

La commune de Saint Nazaire en Royans héberge la personne recrutée pour participer à l'atlas de la Biodiversité et sollicite les communes du Royans Vercors concernés pour participer au financement du loyer. L'aide s'élève à 210 Euros pour toute la période d'intervention du service civique. **Soumise au vote cette proposition est validée à l'unanimité des présents.**

6. Point location parcelles communales :

Pour rappel, des parcelles communales étaient louées à Mr Serge Gemard et au Gaec Floremy dans le cadre d'une convention avec la Safer. Cette convention étant désormais caduque, la commune doit donc reprendre en direct la location de ces parcelles. Après consultation de la commission environnement et échanges entre élus, il est proposé de reconventionner avec les anciens locataires qui ont manifesté leur intérêt de poursuivre la location. **Soumise au vote cette proposition est validée à l'unanimité des présents.**

Denis Pellissier, en charge du suivi de ce dossier, contacter les deux locataires pour fixer et finaliser les modalités de location.



7. Déneigement :

Thomas Ottenheimer fait un compte rendu de la réunion avec le service des routes du Département. Il confirme que le département va bien subventionner l'achat de matériels de déneigement à hauteur de 60%. Il précise que le règlement départemental prévoit qu'un seul dossier de financement peut être déposé pour toute la durée du mandat et doit être validé par la communauté de communes puis par les services des routes.

Un dossier complet, validé par les élus, a donc été déposé auprès des services départementaux. Compte tenu des difficultés d'approvisionnements des véhicules et des équipements et afin de s'assurer d'être livré avant l'hiver prochain, le conseil valide, dès maintenant, le lancement de la consultation (marché) pour l'acquisition d'un véhicule de déneigement avec tous les équipements nécessaires. Les achats ne seront toutefois définitivement engagés qu'après confirmation de la subvention départementale. Le montant de l'ensemble du marché est estimé à 160 000 Euros HT. La part d'autofinancement de la commune est donc estimée à 64 000 Euros et il est proposé au conseil de la financer par souscription d'un emprunt de 60 000 Euros. L'avance de TVA sera financée par le budget communal. ***Soumise au vote l'ensemble de ces propositions est validée à l'unanimité des présents***

8. Aménagements Urbains

Le conseil est informé que la commission d'aménagement voirie du Conseil Départementale est fixée au 12 Mai. A l'issue de cette commission, le Conseil Départemental fixera le montant de sa participation à cet investissement. La commune pourra ensuite rechercher les financements publics complémentaires auprès de l'Etat et de la Région.

9. Révision PLU :

Thomas Ottenheimer fait un point avancé sur les ateliers et réunions du PLU. La prochaine réunion prévue début Mai est la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) avec les personnes publiques associées. Cette réunion est importante car elle va permettre de connaître le positionnement de l'ensemble des personnes publiques associées et des services de l'Etat en particulier sur les principales propositions du PADD. Une réunion publique de présentation du PADD sera ensuite organisée (certainement en Juin).

10. Organisation du bureau de vote pour les élections présidentielles

Il est évoqué l'organisation du bureau de vote et le recours à des assesseurs et des scrutateurs au sein des habitants de la commune. Un planning est proposé et un message sera envoyé aux habitants pour connaître les vassivains volontaires pour participer à la tenue du bureau de vote lors des 2 tours.

11. Finances -Budgets

Thomas Ottenheimer présente une synthèse des comptes de l'année 2021 (qui avaient été longuement présentés lors de la commission finances ouverte à la population puis lors du conseil de Février) puis une projection budgétaire 2022 suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du conseil de Mars.

A l'issue de cette présentation, le conseil procède aux votes des comptes 2021 :



- Approbation Comptes de gestions 2021 Budget Principal- Budgets annexes (Eau –Assainissement)

Thomas Ottenheimer rappelle que le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations des comptes du comptable (Trésorerie) à l'ordonnateur (Mairie).

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 pour le budget principal et les budgets annexes Eau et Assainissement. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- Approbation des comptes administratifs

Après avoir rappelé que la loi oblige le Maire à rendre compte annuellement à l'ensemble du Conseil Municipal des opérations budgétaires qu'il a exécutées, Thomas Ottenheimer s'absente (conformément à la loi, le Maire ne participe pas aux votes des comptes dont il a la responsabilité) et laisse le soin à Denis Pellissier, 1^{er} adjoint, de soumettre les comptes administratifs au vote. ***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2021 pour le budget principal et les budgets annexes Eau et Assainissement.***

- Affectation des résultats :

Simple opération comptable, l'affectation de résultat consiste à prélever une partie des excédents de fonctionnement pour les affecter à l'investissement. Constatant que les comptes d'investissement du budget principal et du budget eau sont excédentaires, il est proposé au Conseil de ne pas faire d'affectation de résultat sur ces deux budgets. Constatant que le budget assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 28 242 Euros et un déficit d'investissement de 7 910 Euros, il est proposé de prélever cette somme du budget de fonctionnement pour l'affecter au budget d'investissement. ***Soumis aux votes ces affectations de résultats sont validées à l'unanimité des présents.***

- Foret : travaux à valider :

Suite à la commission environnement puis échanges avec l'ONF, le budget de travaux est soumis à l'approbation du conseil. Il est proposé de reconduire l'affouage pour 2022, un nouveau règlement sera soumis à validation lors du conseil de mai car l'ONF a alerté la commune sur des dérives de certains affouagistes. Il est également proposé de mettre en vente les parcelles 4-13-16-33 ***Soumis au vote cette proposition est approuvée à l'unanimité.***

- Vote des taxes :

Compte tenu de la situation financière de la commune et après avoir rappelé qu'avec le transfert de la compétence économie à la Communauté de Communes en 2017 et la suppression de la taxe d'habitation les communes ne peuvent qu'agir sur les taxes foncières, il est proposé, pour la 6^{ème} année consécutive, de ne



pas augmenter les taxes communales. *Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents.*

➤ Vote des subventions :

Dans le cadre du budget voté, il a été porté un budget aux associations de 5 000 Euros, utilisable sur l'année. Ont été soumis aux votes et approuvés (à l'unanimité ou à la majorité simple) les subventions suivantes :

ECRAN MOBILE FOL	326.00€
VERCORS TV	50.00€
EURO DE L'ECOLE	2000.00€
VENTS DU VERCORS	1500.00€
VESPA	500.00€
VSF	250.00€
RADIO ROYANS	100.00€
Total	4726€

Il est précisé que la subvention versée à l'association Vents du Vercors sert à couvrir les concerts de l'été proposés par la commune.

➤ Budgets

Suite à la commission finance et au débat d'orientation budgétaire, un budget reprenant l'ensemble des principales propositions émises lors du débat est soumis aux élus. Il intègre donc, en dehors, des dépenses incompressibles :

En fonctionnement :

- ✓ Intégrer des coûts de déneigement (sous-traitance) à hauteur de 25 000 Euros
- ✓ Anticiper une augmentation des coûts d'électricité et de chauffage et intégrer la hausse de la cotisation du SDIS
- ✓ Retenir l'hypothèse haute des recettes forestières nettes (qui restent toutefois nettement inférieures aux années précédentes)
- ✓ Proposer un budget global de 9 000 Euros intégrant les financements du repas des habitants le 21 Juillet, du repas des anciens, des concerts estivaux et le soutien aux associations.
- ✓ Intégrer une augmentation des recettes locatives suite à l'augmentation du loyer de la Gélinothe (+ 10 000 Euros).
- ✓ Intégrer la vente de la parcelle du lotissement (60 000 Euros)

En investissement :

- ✓ Intégrer toutes les dépenses et recettes déjà actées et sûres de l'année : études sur les aménagements des espaces publics, étude sur les moulins de la Mûre, études structures sur la



Gélinotte, travaux sur la Chapelle de la Mûre, Mise aux normes électriques des bâtiments communaux, mise en place des VMC dans les appartements communaux

- ✓ Ne pas intégrer pour le moment l'investissement sur le matériel de déneigement ni son financement par emprunt. Le conseil municipal procédera à une décision modificative une fois l'ensemble de l'opération finalisée.
- ✓ Pour la traversée de village, seules les études sont portées au budget. Le financement et la nature des travaux seront finalisés en 2022 pour des travaux effectifs en 2023.
- ✓ Intégrer 10 000 Euros TTC d'investissements pour le service technique (poste à souder + Tondeuse autoportée)
- ✓ Intégrer une dépense de 34 000 Euros pour le PLU (correspondant à 50% de l'avancement)

Pour mémoire, il est rappelé que les dépenses d'investissement sont enregistrées TTC, que les recettes (subventions) sont enregistrées sur une base HT et que la TVA est récupérée avec un décalage de deux ans : **la commune doit donc financer l'avance de TVA.** Par voie de conséquence, le conseil municipal anticipe donc une dégradation financière à fin 2022 mais avec une poursuite du désendettement de la commune.

Pour les budgets eau et assainissement, il est proposé de reconduire uniquement les opérations connues et habituelles. Le schéma directeur de l'assainissement sera intégré au budget par décision modificative une fois l'opération engagée (sans doute au dernier trimestre).

Soumis aux votes, l'ensemble des budgets est approuvé à l'unanimité.

12. Compost communal

Conformément aux souhaits exprimés par les habitants, aux engagements pris par le Conseil municipal et pour accompagner l'évolution de la Loi AGEC (Anti-Gaspillage et Economie Circulaire) qui précise l'obligation du tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023, la Communauté de Communes Royans Vercors nous accompagne sur l'installation de sites de compost collectif. L'emplacement retenu par les services techniques et les élus (avec l'aval de Julien Souiller, chargé de mission pour l'association Compost et Territoire, et Laurine Vignon, chargée de mission au service environnement - SPANC de la CCRV) est situé aux abords de la salle des fêtes.

Trois bacs seront prochainement installés (1 pour le dépôt, 1 pour le retournement et 1 pour la matière sèche), la communication sur place précisera les usages et une information complète fera l'objet d'un publipostage.

Par ailleurs, la CCRV organise des formations pour devenir référents de site ou guide composteur. Sur la commune, 3 personnes ont déjà bénéficié de cette formation, mais de nouvelles sessions sont d'ores et déjà programmées.

13. Comptes rendus réunions

- ✓ Information sur arrivée de la fibre à compter de 2024



- ✓ Périscolaire : suite au conseil d'école, une consultation va être lancée auprès des familles actuelles ou futures familles de la commune pour connaître leurs besoins.
- ✓ CCAS : Nicolas Morfin va remplacer Johanna Teston comme élu au CCAS

Correctif compte rendu du Conseil Municipal du 16 Décembre : concernant la demande de déneigement de Mr et Mme Murat (point 3 du compte rendu), il est précisé que leur demande ne concernait pas leur partie privative mais le chemin rural donnant accès à leur propriété. (Pour rappel : un chemin rural est un chemin appartenant à la commune, affecté à l'usage du public, qui n'a pas été classé comme voie communale. Il fait partie du domaine privé de la commune -N'étant pas classé comme "voies communales", les communes n'ont donc pas d'obligation d'entretien)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

- Le secrétaire de séance, Denis PELLISSIER

